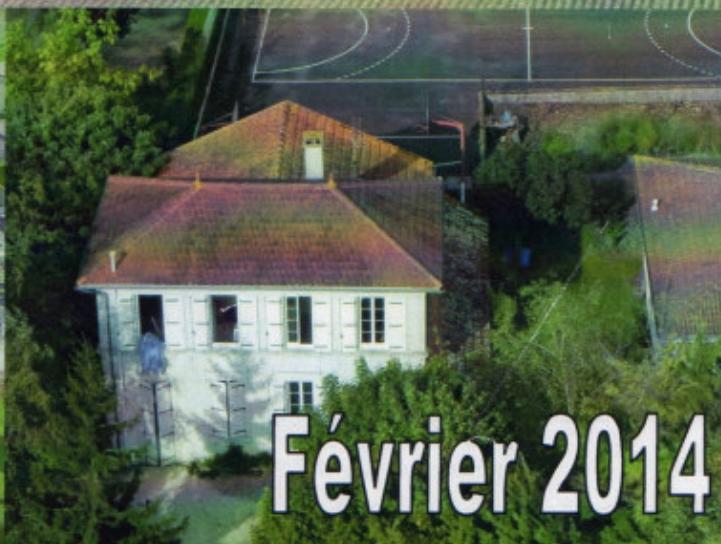




L'ÉCHO DE SALLLES DE BARBEZIEUX





SOMMAIRE

03 EDITO

04 INFOS COMMUNALES

06 ETAT CIVIL

06 CONSEIL MUNICIPAL

07 BUDGET COMMUNAL

08 EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

09 RECOLTE 2013

10 ELECTIONS 2014

13 ENSEIGNEMENT

13 LPA

14 ASSOCIATIONS

18 DATES A RETENIR

19 LES ANCIENS DE SALLES

20 DES GARDES CHAMPETRES

22 EPHEMERES VOYAGEURS

24 JEU

EDITO

Nous arrivons au terme de ce mandat électoral après six années bien vites passées.

Chaque bulletin, durant ces 6 années, a été l'occasion de vous parler de nos projets et de vous relater nos réalisations.

L'année 2013 a vu se concrétiser trois projets :

- la carte communale, qui après bien de vicissitude, a été adoptée par le conseil municipal. Celle-ci va permettre un développement maîtrisé, sur les années à venir, de l'urbanisation de notre commune.
- la salle socioculturelle que nous avons inauguré en mai 2013. Si j'écoute ceux qui y sont venus, elle plaît et répond aux besoins. Ce projet a beaucoup occupé votre conseil municipal et nous sommes heureux que cette nouvelle salle corresponde aux attentes des Sallois et des associations.
- un site internet dédié à la commune dont l'objectif est d'améliorer la communication et sur lequel nous présenterons régulièrement les événements, les animations ou informations. Chaque association peut y mettre son programme ou les animations prévues. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante « www.laviedemacommune.com ».

En 2014, L'État va imposer aux collectivités territoriales une réduction de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), qui sera renouvelée sur plusieurs années. Cette diminution significative du budget sera une nouvelle contrainte pour le nouveau conseil municipal qui sera élu le 23 et 30 mars 2014. Malgré cela, il y aura encore beaucoup de projets à réaliser pour continuer à améliorer la vie sur Salles.

Je souhaite, pour conclure cette mandature, remercier les employés communaux pour leur implication Michèle, Élodie, Francis et Hélène qui est venue renforcer l'équipe et qui s'occupe de la nouvelle salle, tous les conseillers municipaux qui ont travaillé avec moi durant ces 6 années pour améliorer notre commune tout en maintenant au plus bas possible la fiscalité et toute la vie associative, présidents, membres des bureaux et adhérents qui se sont mobilisés pour que vive notre commune. 2014 connaîtra encore, comme vous pourrez le constater dans ce journal, un calendrier bien rempli de manifestations en tout genre.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce journal.

Jean Louis NAU



Ont participé à la réalisation de ce numéro 30 de l'Echo de Salles de Barbezieux :

- le conseil municipal
- les présidents d'associations communales : Chantal Maudet, Denise Pitaud, Marie-Claude Grand-Moursel, Stéphane Feuillet, Gaby Morange, Jean Marie Drochon
- ainsi que les bénévoles : Pierre Cessac, Roland Pluyaud, Stanislas Pasquet, Sylvie Nau

Numéro gratuit imprimé à 210 exemplaires par Actiade
- 17100 Fontcouverte

Nous remercions les personnes qui nous confient des documents photographiques ou autres.

Madame, Monsieur,
votre commune passe à l'ère Numérique
découvrez la vie communale de

SALLES-DE-BARBEZIEUX

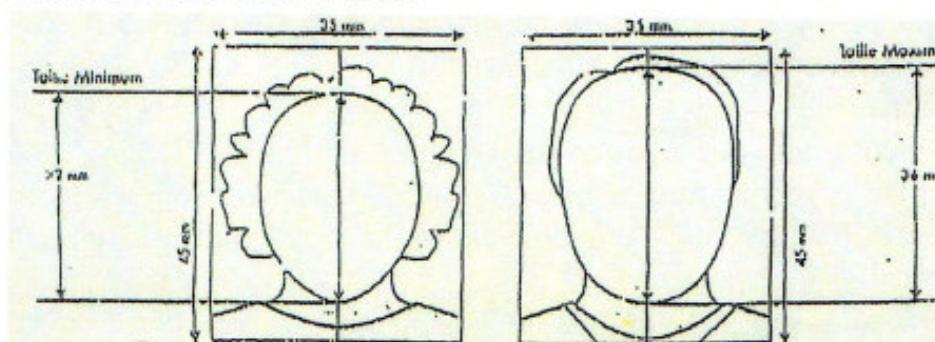
sur le portail [«www.laviedemacommune.fr»](http://www.laviedemacommune.fr)

- Actualités, agenda, vie sociale, coordonnées utiles...
- Équipe municipale, action communale...
- Lettres d'information, communiqués des délibérations, messages des élus
- Evénements associatifs, dates de manifestations, artisanats...



DEMANDE DE PASSEPORT ET DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Se présenter à la mairie de son domicile avec 2 photos d'identité. La photographie en couleur est fortement recommandée. Le fond doit être clair (bleu clair, gris clair) et en tout état de cause neutre et uni (le blanc est proscrit). La mise au point doit être nette. La limite entre la tête et l'arrière-plan doit être clairement identifiable.



Un justificatif de domicile récent: une quittance de loyer, un certificat d'imposition, une attestation de carte de sécurité sociale, une quittance d'assurance, une facture d'EDF ou de téléphone. Un RIB n'est pas admis.

Une copie intégrale d'acte de naissance, délivrée par la mairie du lieu de naissance, sur présentation du livret de famille, sinon, envoyer un courrier en indiquant le nom, celui des parents, la date de naissance et joindre une enveloppe affranchie à l'adresse du domicile.

Le passeport périmé ou la carte nationale d'identité périmée

Livret de famille

En cas de vol, fournir la déclaration délivrée par la gendarmerie

Autorisation parentale

Photocopie du jugement de divorce ou de non-conciliation

Timbres fiscaux: 86 € pour un passeport adulte

42 € pour un passeport mineur de quinze ans et plus

17 € pour un passeport de moins de quinze ans

Timbres fiscaux pour la CNI en cas de perte ou de vol de 25 €

ALERTE AUX FEUX



Tous les feux en plein air sont soumis à une autorisation à demander en Mairie, 3 jours ouvrés à l'avance. Cette autorisation est valable 3 mois. Le jour où vous souhaitez allumer votre feu, vous devez téléphoner à un numéro spécifié sur l'autorisation pour connaître l'indice de risque météorologique. Cet indice, établi chaque jour par le service incendie, vous dit s'il est possible de faire du feu ou pas. Les recommandations en matière de feu sont notifiées sur l'autorisation.

Tous les feux non soumis à autorisation sont amendables.

Service National : L'inscription doit s'effectuer dans le mois du 16^{ème} anniversaire.
Inscription sur les listes électorales : Inscription toute l'année, limitée au 31 décembre.

Récupération des tombes

Après un mois d'affichage du 4 Novembre au 4 décembre 2013, nous avons fait un état des lieux du cimetière. Dans la partie jouxtant l'église, 30 tombes sont abandonnées ou en mauvais état et sans nom. Un procès verbal de constat d'abandon a été réalisé. Durant trois ans, les personnes ayant des pancartes devant leur tombe familiale doivent contacter la mairie. Après ces trois ans, les tombes désignées seront récupérées par la commune. Cela permettra de réorganiser et d'aménager le cimetière autour de l'église.

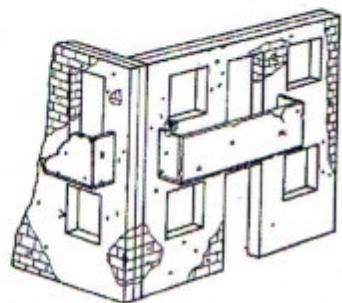
Tarifs 2014 de location des salles communales

	<i>Salle Socioculturelle</i>	<i>La cuisine</i>	<i>Chauffage</i>	<i>Salle Préfabriqué</i>
<i>Habitants de la commune</i>	100,00 €	50,00 €		35,00 €
<i>Habitants hors commune</i>	200,00 €	80,00 €	Consommation électrique réelle pour Salle socioculturelle et	70,00 €
<i>Associations communales</i>	Gratuit	Gratuit		Gratuit
<i>Associations hors commune</i>	200,00 €	80,00 €	x € pour Salle préfabriqué	70,00 €
<i>Semaine 1 journée</i>	100,00 €	50,00 €		50,00 €

La location est pour le week-end de 2 jours. Le montant de la location, une caution de 1000 € et une attestation d'assurance seront demandés lors de l'état des lieux et de la remise des clés.

OPAH

Dans le cadre de l'OPAH des 4B Sud Charente, des permanences sont organisées le premier jeudi de chaque mois à la communauté de communes des 4B. Les propriétaires doivent prendre rendez-vous avant auprès du cabinet URBANIS en téléphonant au 05 57 80 75 57 (les lundis et mardis de 14 h à 17 h et les jeudis et vendredis de 9 h 30 à 13 h)



Défibrillateurs automatiques à Salles de Barbezieux

Deux défibrillateurs ont été installés sur la commune. Un au gymnase à côté du LPA et un autre devant la mairie. Grâce à ces défibrillateurs Automatiques Externes, vous êtes capable de sauver une vie! Toute personne, même non médecin, est autorisée à les utiliser puisqu'ils sont entièrement automatiques. Il faut aussi prévenir les secours en appelant le 15 ou le 112 ou le 18.



ETAT CIVIL

NAISSANCES

GAILLARD	Ashley	19 janvier 2013	Saint Michel
DUPIN	Dgénaway Swanny Amandine	24 janvier 2013	Saint Michel
RABY ROUSSELIERE	Loris Rémy Jean	30 janvier 2013	Saint Michel
MORON	Maëlle Maëlys	6 février 2013	Saint Michel
PIERRE	Bérénice Clothilde	17 février 2013	Saint Michel
MORVAN	Paul Titouan Tom	1 juin 2013	Saint Michel
BOUCHET	Lyna Inaya Simone Janine	27 juillet 2013	Saint Michel
MEUNIER GIRAUD	Lana Sylvia Solange	28 décembre 2013	Soyaux

MARIAGE

Céline Élodie BOUCARD et Yohann Marc Dominique DROCHON

17 août 2013

Danielle Janine ALLARD et Alain Paul Bernard LELEU

1 novembre 2013



DECES

Joseph Noël MAUDET	19 avril 2013
Bernard DUCOUX	13 juin 2013
Patrick Paul Marcel DROCHON	8 août 2013
Liliane Florence Gisèle DUMETZ	30 août 2013
Bernard René FOUCAUD	25 septembre 2013
Pierre JARLAN	28 décembre 2013

CONSEIL MUNICIPAL (délibérations)

24/01/2013 : Tarifs de location des salles communales, Équipements de la salle socioculturelle, travaux de voirie et sur les bâtiments communaux.

21/03/2013 : Compte administratif 2012, budget primitif 2013, vote des taux de taxes 2013, rapport du commissaire enquêteur sur la carte communale.

23/05/2013 : Avenants salle socioculturelle, Avis sur plan local d'urbanisme de Barbezieux Saint Hilaire, création de l'agence technique départementale, Présentation de l'étude sur le cimetière, réalisée par le CAUE, Récupération des tombes en l'état d'abandon, achat et vente de terrain, nomination d'un coordonnateur du recensement de la population.

20/06/2013 : Travail sur la carte communale, changement de locataire du logement communal, commande d'une étude hydrogéologique pour lever les contraintes sur l'agrandissement du cimetière, attribution du fond national de péréquation des ressources intercommunales, atesat (assistance technique fournie par l'État).

26/09/2013: Achat auto-laveuse, adhésion au site « laviecommunale.com », Adoption de la carte communale. Récupération des tombes en l'état d'abandon.

26/11/2013 : Mise en place d'un droit de préemption, Prévision travaux de voirie 2014, travaux bâtiments 2014.



BUDGET COMMUNAL 2013

Fonctionnement

Dépenses	
Charges générales	38527,15
Charges de personnels	35358,87
Charges de gestion	44970,58
Autres charges	26574,32
Charges financières	14071,79
Total Dépenses	159502,71

Recettes	
Produits des services	304,62
Impôts et taxes	100597
Atténuation des charges	1122,01
Produits exceptionnels	565,27
Excédents antérieurs reportés	168619,74
Dotation de fonctionnement	112074,72
Revenus d'immeuble	8690
Total Recettes	391916,45

Investissement

Dépenses	
Emprunts	13589,97
Immobilisations	9107,75
Voirie	31120,37
Bâtiments	385359,77
Opérations de transfert	18365,40
TOTAL	457543,26

<i>Recettes</i>	
Compensation TVA et	
Dotation d'équipement (État)	174071,03
Subventions	81257,14
Emprunts	60000
Opérations de transfert	18365,4
TOTAL	333693,57

Solde

Total Dépenses

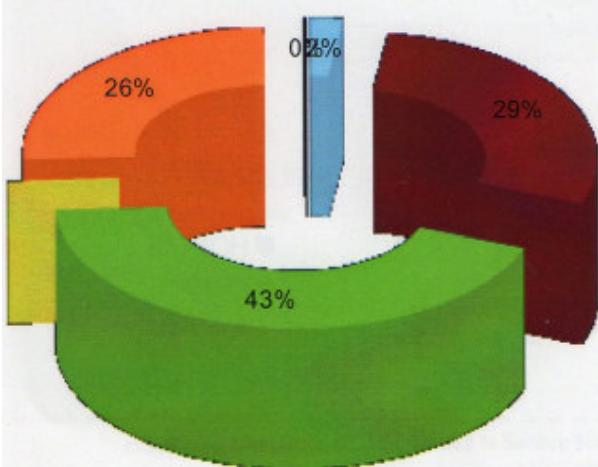
617045,97

Total Recettes

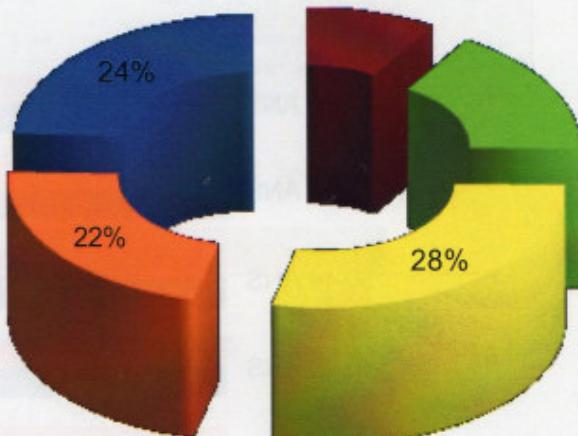
725610.02

Excédent cumulé en 2013 : 108564,05 €

RECETTES



DEPENSES



liste des services

■ Impôts et taxes

■ Produits exceptionnels

— P. 11 of 15 — [Report a problem](#)

- charges générales
- charges du personnel
- charges de gestion
- autres charges
- charges financières

ÉVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

En 2010, la commune comptait 454 habitants. L'évolution du nombre d'habitants est connue à travers les recensements de la population effectués dans la commune depuis 1793. À partir du XXI^e siècle, les recensements réels des communes de moins de 10 000 habitants ont lieu tous les cinq ans, contrairement aux autres communes qui ont une enquête par sondage chaque année.

Évolution de la population

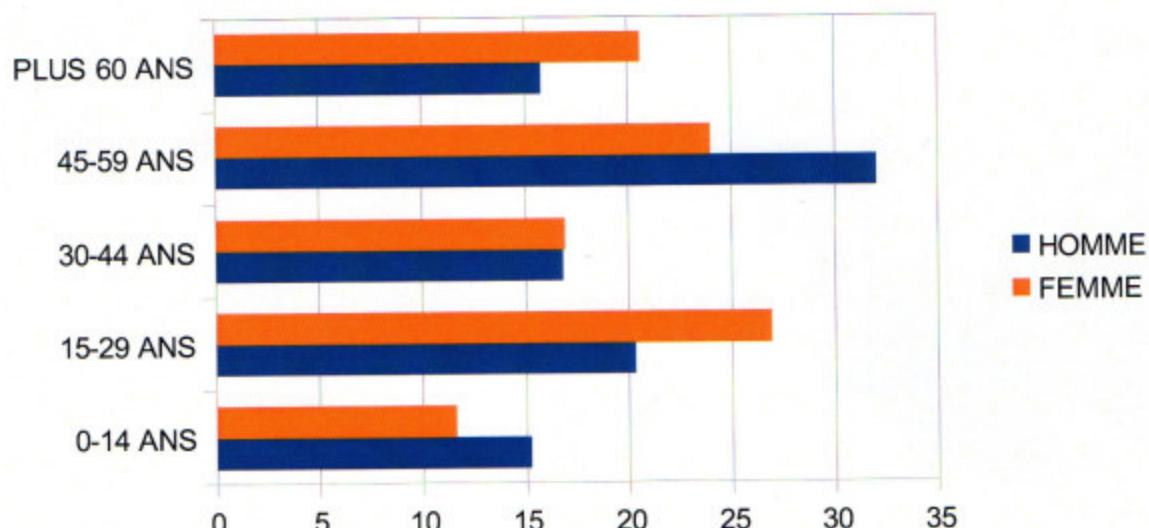
1793	1800	1806	1821	1831	1841	1846	1851	1856
559	504	484	533	610	580	582	575	535
1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896	1901
508	505	464	450	406	377	339	348	339
1906	911	1921	1926	1931	1936	1946	1954	1962
350	354	281	299	286	188	168	180	295
1968	1975	1982	1990	1999	2006	2009	2010	
271	267	317	406	408	413	443	454	

La population de la commune est relativement jeune. Le taux de personnes d'un âge supérieur à 60 ans (18,5 %) est en effet inférieur au taux national (21,6 %) et au taux départemental (26,6 %). À l'instar des répartitions nationales et départementales, la population féminine de la commune est supérieure à la population masculine. Le taux (55,1 %) est supérieur de plus de deux points au taux national (51,6 %).

Le recensement a été effectué ou était en cours lors de la mise en page de ce journal. Il devait être réalisé entre le 15 janvier 2014 et le 15 février 2014 par deux agents recenseurs Katie Girardeau et Karine Démousseau. Nous n'avons pas encore les résultats de l'Insee.

Pyramide des âges

La répartition de la population de la commune par tranches d'âge est, en 2007, la suivante :



- DECLARATIONS PAPIER
 - 6 Commercialisants
 - 2 Consom. familiale

En 2013, 48 communes pilotes ont testé la saisie en ligne de la déclaration de récolte.
En 2014, les viticulteurs de l'ensemble des communes de la Région Délimitée pourront utiliser ce service

Nombre de DECLARATIONS / Superficie moyenne des EXPLOITATIONS



RECOLTE TOTALE
5 261 hl

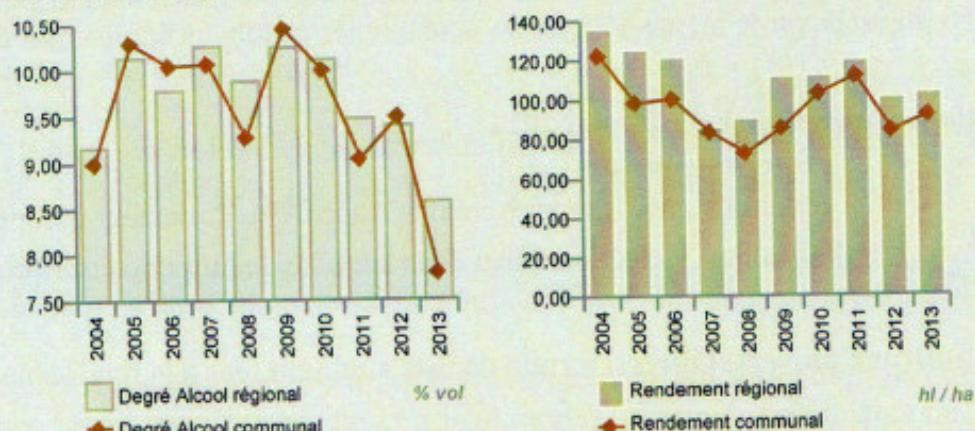
SUPERFICIE TOTALE EN PRODUCTION
58 ha



Récolte Vin Blanc Cognac

DEGRE D'ALCOOL MOYEN	7,79 % vol
RENDEMENT MOYEN (hl)	
Volume/ha	91,76
Alcool Pur/ha	7,15

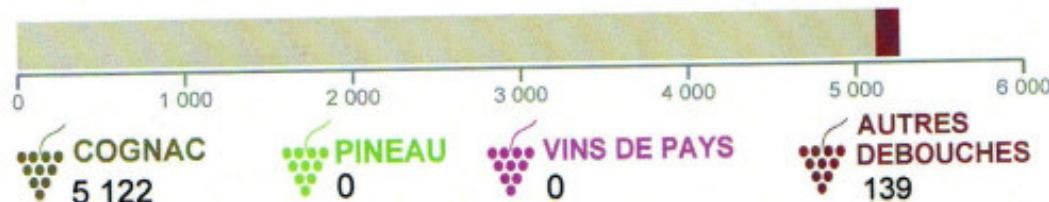
Evolution du Degré d'alcool et du Rendement sur 10 ans



VOLUME DE RECOLTE
299 ème rang
de la Région Délimitée

SUPERFICIE PLANTEE
297 ème rang
de la Région Délimitée

Distribution de la récolte (hl)



LES DIFFERENTES ELECTIONS DE L'ANNEE 2014



Élections municipales

- Tous les six ans **du 23 et 30 mars 2014**

- **Suffrage universel direct** pour désigner les membres

du conseil municipal qui, à leur tour, éliront le maire (et ses adjoints) :

- communes de moins de 1 000 habitants : scrutin majoritaire plurinominal à deux tours.

- communes de 1 000 habitants et plus : scrutin proportionnel de liste à deux tours (sans aucune modification possible de la liste).

- Paris, Lyon et Marseille : scrutin proportionnel de liste à deux tours dans le cadre de secteurs électoraux. Les électeurs élisent en même temps un conseil municipal et des conseils d'arrondissement (selon les mêmes règles que pour les communes de 1 000 habitants et plus).

Élections communautaires

(dans le cadre de la commune, en même temps que l'élection des conseillers municipaux dans les communes de plus de 1 000 habitants)

- Tous les six ans du 23 et 30 mars 2014
- Election des conseillers communautaires qui représentent la commune au sein de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre, ces derniers élisant en leur sein un président pour six ans.

- communes de moins de 1 000 habitants : désignation des premiers conseillers municipaux dans l'ordre du tableau municipal, c'est-à-dire le maire puis les adjoints puis les conseillers municipaux ayant obtenu le plus de voix lors des élections municipales.

- communes de 1 000 habitants et plus : élection dans le cadre des élections municipales au scrutin proportionnel de liste à deux tours (sans aucune modification possible de la liste). Les candidats figurent sur le même bulletin de vote que les candidats à l'élection municipale.



Élections européennes du 25 mai 2014

- **Tous les cinq ans**

- Pour désigner les représentants français au Parlement européen de

Strasbourg. L'élection a lieu dans le cadre de huit circonscriptions regroupant plusieurs régions.

- **Suffrage universel direct**, scrutin de liste à un seul tour à la représentation proportionnelle.



Se porter candidat

Désormais, tout candidat doit déclarer sa candidature pour pouvoir être élu. Le nombre de candidats à élire par commune est déterminé en fonction de l'importance démographique de la commune. La population municipale de Salles de Barbezieux au 1er janvier 2014 est de 457. Nous devons donc élire 11 conseillers municipaux les 23 et 30 mars 2014.



Le vote par procuration

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent dans votre commune d'inscription électorale, vous avez la possibilité de confier un mandat à un autre électeur inscrit dans la même commune que vous.

Nouveau – Mise en ligne du formulaire de vote par procuration

Vous pouvez désormais remplir le formulaire CERFA de demande de vote par procuration sur votre ordinateur, l'imprimer et l'apporter à une autorité habilitée. Toutes les explications et le formulaire CERFA sont disponibles sous le lien suivant :

Formulaire Cerfa n° 14952*01

Explications préalables adressées au mandant

Pour les électeurs qui ne disposent pas d'un ordinateur connecté à internet et d'une imprimante, il est toujours possible d'obtenir le formulaire de procuration au guichet d'une autorité habilitée.

L'autorité localement habilitée à établir une procuration pourra varier selon les endroits et sera :

- Soit le juge du tribunal d'instance ou le juge qui en exerce les fonctions compétent pour la résidence ou le lieu de travail de l'électeur ;
- Soit le greffier en chef de ce tribunal ;
- Soit un officier ou un agent de police judiciaire (autre que les maires et les adjoints) ou un réserviste de la police ou de la gendarmerie nationales ayant eu des fonctions d'agent ou d'officier de police judiciaire pendant sa carrière active, que le magistrat visé au 1° aura lui-même désigné ;
- Soit des magistrats ou des greffiers en chef (en activité ou à la retraite) désignés par le premier président de la cour d'appel, à la demande du juge du tribunal d'instance.

Les résidents à l'étranger s'adresseront au consulat ou à l'ambassade de France.

Les électeurs ont intérêt à se présenter dans les services compétents suffisamment tôt avant un scrutin déterminé pour que la procuration puisse être acheminée en mairie.

Le mandant doit se présenter personnellement et être muni :

- d'une pièce d'identité ;
- du formulaire de vote par procuration : s'il a rempli le formulaire disponible en ligne et l'a imprimé (ce formulaire peut aussi être obtenu au guichet de l'une des autorités habilitées citées ci-dessus si le mandant ne dispose pas d'un ordinateur connecté à internet et d'une imprimante).

**Vous ne pouvez pas
vous déplacer ?**



Résiliation de la procuration : Il peut se produire que le mandant puisse se rendre à son bureau de vote et désire voter personnellement. Si le mandataire n'a pas déjà voté, le mandant pourra voter après avoir justifié de son identité.

Dans le cas contraire l'exercice du droit de vote lui est refusé.

A contrario, le mandataire ne pourra plus faire usage de sa procuration s'il est constaté que le mandant s'est déjà présenté au bureau de vote.

De plus, les mandants ont la faculté de résilier leur procuration à tout moment. La résiliation est effectuée devant les mêmes autorités et dans les mêmes formes que la procuration. L'imprimé est le même que pour l'établissement d'une procuration. Le mandant peut donner concomitamment une nouvelle procuration sur le même formulaire.

Dépouillement et recensement des votes

Les suffrages sont comptés un par un, y compris en cas de candidatures groupées.

Règles de validité des suffrages

a) Prise en compte des suffrages

Dans la mesure où les déclarations de candidature sont désormais obligatoires dans toutes les communes, quel que soit leur nombre d'habitants, les suffrages exprimés en faveur d'une personne qui ne se serait pas portée candidate ne sont pas pris en compte.

Le fait que le nom d'une personne qui ne s'est pas déclarée candidate figure sur un bulletin de vote ne remet pas pour autant en cause la validité du bulletin et le nom ou les noms des autres candidats. Dans une telle hypothèse, seuls sont comptés les suffrages exprimés en faveur de candidats régulièrement déclarés (art.

Le panachage (remplacement du nom d'un ou plusieurs candidats par celui ou ceux d'un ou plusieurs autres candidats) reste autorisé, étant rappelé que ne sont pas pris en compte les noms de personnes qui ne se seraient pas régulièrement déclarées.

Les noms inscrits au-delà du nombre de conseillers à élire ne sont pas décomptés (art. L.257 nouveau issu de l'article 26 de la loi du 17 mai 2013).

Sont également valables les suffrages exprimés en faveur de personnes qui se sont portées candidates mais qui n'ont pas déposé de bulletins de vote.

b) Validité des bulletins de vote

Sont ainsi nuls et n'entrent pas en compte dans le résultat du dépouillement :

1. Les bulletins blancs ;
 2. Les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ;
 3. Les bulletins ne comportant pas une désignation suffisante du ou des candidats ;
 4. Les bulletins et enveloppes sur lesquels les votants se sont fait connaître ;
 5. Les bulletins trouvés dans des enveloppes non réglementaires ;
 6. Les bulletins écrits sur papier de couleur ;
 7. Les bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance et les bulletins contenus dans des enveloppes portant ces signes ;
 8. Les bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers et les bulletins contenus dans des enveloppes portant ces mentions ;
 9. Les enveloppes contenant plusieurs bulletins portant des noms différents dont le total est supérieur au nombre de conseillers à élire ;
- Si une enveloppe contient plusieurs bulletins désignant la même liste ou le même candidat, ces bulletins ne comptent que pour un seul (art. L. 65).
10. Les enveloppes ne contenant aucun bulletin ;
 11. Les bulletins comportant plus de noms que le nombre de conseillers municipaux à élire et pour lesquels le choix de l'électeur ne peut être déterminé avec certitude ;
 12. Les bulletins comportant exclusivement le nom de personnes qui n'ont pas été déclarées candidates.



Sont en revanche valables :

- Les bulletins comprenant plus de noms que de personne à élire et où il est possible d'établir un classement des noms permettant de départager les suffrages valables (premiers noms dans la limite du nombre de sièges à pourvoir) et les suffrages nuls (noms surnuméraires).
- Les bulletins comportant à la fois le nom de personne(s) qui ont été déclarée(s) candidate(s) et des personne(s) non déclarée(s). Toutefois, dans ce cas, seuls les suffrages exprimés en faveur des personnes qui ont été déclarées candidates sont comptés ;
 - Les bulletins manuscrits.

Les cartes électorales

La carte électorale est valable pour tous les scrutins et est délivrée à tout électeur inscrit sur la liste électorale. Elle n'a pas de limite de validité. Elle est gratuite et d'un modèle uniforme. Les nouvelles cartes sont établies lors des opérations de refonte des listes électorales, en général tous les 3 à 5 ans.

Pour voter, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales du bureau de vote où on se présente et de justifier de son identité. La présentation de la carte électorale n'est pas obligatoire.

Quelle que soit la commune dans laquelle l'électeur vote, il faut impérativement présenter une pièce d'identité afin de pouvoir voter.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.



ECOLE PRIMAIRE

Enseignement

L'École primaire de Salles est regroupée avec Saint Bonnet et Saint Hilaire.

École de Salles de Barbezieux : CM1 et CM2,

École de Saint Bonnet : CE1 et CE2,

École de Saint-Hilaire : Maternelle PS (petite section),

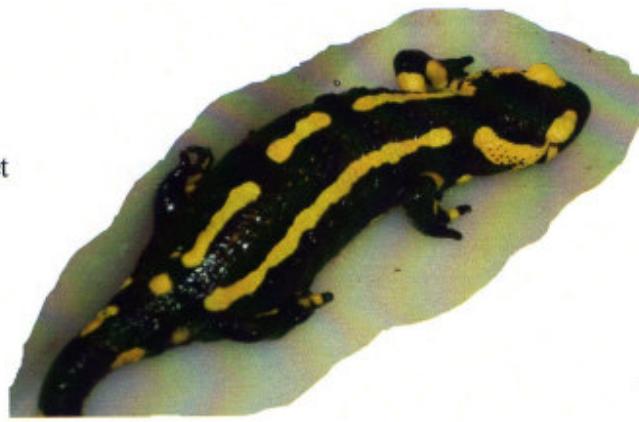
MS (moyenne section), GS (grande section) et CP

Un bus scolaire fait gratuitement la liaison entre les

différentes écoles matin et soir.

Une garderie est assurée le matin et le soir dans les différentes communes

La rénovation de la toiture et du plafond de la classe de CM a été réalisé durant l'été par des entreprises du territoire des 4B.



Vie de la classe de Salles de Barbezieux

Pour cette rentrée 2013-2014, il y a 18 élèves en CM1/CM2, 23 élèves en PS/ MS, 31 élèves en GS/ CP et 25 élèves en CE1/ CE2.

Cette année L'APE (association des parents d'élèves) a organisé début décembre une bourse aux jouets à la salle des fêtes. Un marché de Noël, avec les créations des enfants, a complété cette manifestation. Le loto des écoles est prévu à Salles le 15 mars . La kermesse des écoles est prévue le 20 juin à Salles .

-Le père Noël est venu dans notre école.

-Une sortie au cirque à Angoulême/ une visite du château de Castelnau (musée du Moyen – Age)/ un projet forêt / un projet BD ... sont prévus pour cette année scolaire.

-Récemment, une jolie salamandre a pu être observée à l'école près de la cantine.

Stanislas Pasquet



LPA

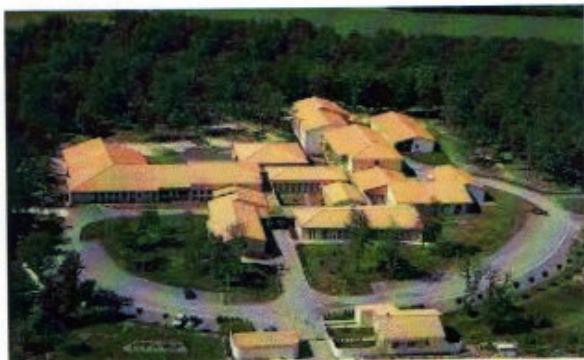
Le lycée Félix Gaillard de Salles de Barbezieux est une structure offrant plusieurs formations :

- CAPA Viti : formation en deux ans, vigne et vin. Diplôme obtenu : CAP agricole
- Seconde PA : production animale. La suite de cette formation est la classe CGEA.
- CGEA : Conduite et Gestion de l'exploitation agricole, formation en deux ans. Diplôme obtenu:BEPA et Bac professionnel.
- SAPAT : Service Aux Personnes et Aux territoires, formation en trois ans. Diplôme obtenu : BEPA et Bac pro.

Mais surtout le lycée est mis en valeur par l'exploitation avec des productions comme l'élevage bovin, les poules de Barbezieux et ses chevaux.

Un peu d'histoire de la mise en place de ces productions :

1967	Création de l'exploitation du LPA. La SAU est alors de 54 ha avec essentiellement des céréales et 0,5 ha de vignes
1982	Construction de la porcherie
1995	- Plantation de vignes sur Salles de Barbezieux (18,7 ha) - Début de la distillation du Cognac - Plantation des noyers en agriculture biologique (1,3 ha) -Construction de stabulation à taurillons
1997-2001	Élevage d'escargots
1998	Arrêt de l'élevage porcin
2001	Mise en place de l'élevage de poulets de Barbezieux
2005	Arrivée des premiers chevaux (Mulassier du Poitou)
2012	Actuellement, il y a 5 productions : - Viticulture : 20 ha de vignes avec distillation-vieillissement du Cognac, élaboration de pineau et de jus de raisin - Elevage de Limousines : 35 mères avec vente de broutards, la surface fourragère est de 38 ha (prairie et maïs ensilage) - Poulets de Barbezieux (2 bandes par an soit 1200 poulets par an) - Chevaux : 4 juments Highland et 1 étalon, 1 jument Mulassière - Noyer : 1,3 ha en agriculture biologique



Vue aérienne du Lycée Félix Gaillard



Poule de Barbezieux

COMITE DES FETES

2014 arrive, adieu 2013 sans regrets.

L'année passée fut grâce à tous les bénévoles et à la bonne ambiance du comité une réussite. La météo capricieuse de mai n'a pas empêché les randonneurs de parcourir les sentiers tracés par Robert et son équipe et d'être complet pour le pot au feu.

La bonne ambiance au cabaret à Bergerac a ravi tous les participants de cette sortie.

La fête locale n'a pas démerité. Pendant ces deux jours pas le temps de s'ennuyer : pétanque, concours de belote, jeu pour les enfants, marché et produits régionaux. Il y en avait pour les petits et les grands. Malgré la fraîcheur des prés de La Chiche, le dimanche fut très chaud, voir torride sans grave conséquence. Promis plus de moules sans frites.

Michel nous parlera plus loin dans ce journal de la journée caritative qui grâce à lui et à l'ensemble des bénévoles fut une réussite. Merci aux généreux donateurs.

A l'aube de 2014, tous n'est pas décidé pour les animations.

Mi-février, les amoureux des chansons de Luis Mariano pourront faire un retour dans les années 60 à la salle des fêtes de notre commune, pâtisserie et boisson offertes.

Nicole étudie un nouveau voyage surprise, mais qui dit surprise reste une surprise ! Nous comptons sur votre amicale présence.

Mai et la randonnée et son pot au feu, soleil compris... !

Fête locale et ses animations encore en projet
Repas des bénévoles, super ambiance assurée.
Novembre journée caritative

Dans ce monde en ébullition dans lequel nous voyons plus d'images de guerre que de gestes de fraternité, le comité des fêtes va essayer pendant ces moments de convivialité de faire oublier les soucis et les querelles. Place à la fête et à la bonne humeur.

Bienvenue aux nouveaux arrivants dans le comité des fêtes.

Merci à nos fidèles sponsors. Merci à vous bénévoles qui n'hésitez pas à donner de votre temps pour qu'à SALLES de BARBEZIEUX nous vivions encore longtemps de bons moments.

Tous ceux qui ont de bonnes idées d'animations peuvent nous joindre ou nous rejoindre sans aucun problème. Vous êtes les biens venu.

Le comité des fêtes vous souhaite une bonne année 2014.

DROCHON Jean Marie

Votre comité des fêtes organise un voyage surprise le dimanche 27 avril 2014 à partir de 8 heures. Le rendez vous a lieu place de la mairie de Salles de Barbezieux. Le tarif est de 64,5 € tout compris. Le nombre de places est limité, merci de vous inscrire le plus rapidement possible en contactant Nicole Delhaie au 05.45.78.39.02 ou au 06.25.25.84.18.



JOURNÉE CARITATIVE

Cette journée caritative a été organisée par la municipalité en partenariat avec les différentes associations de la commune qui sont le Comité des fêtes, la Chasse, la Chorale, le Football, la Gymnastique, le Groupe scolaire, la Marche Nordique et le LPA.

La manifestation en chiffre, c'est 60 bénévoles mobilisés pour l'organisation de ces deux jours

15 Sponsors

25 Scolaires de l'école de Salles de Barbezieux

72 joueurs présents pour le concours de belote

155 personnes présentes pour la soirée Enoisage

191 personnes présentes pour le repas Choucroute

313 Participants au jeu de la solidarité

Cette forte mobilisation, associée à une très grande générosité et l'accueil très confortable de notre nouvelle salle des fêtes ont contribué au meilleur bilan financier de ces douze dernières éditions. 3728 € est le bénéfice de cette 12ème journée caritative. Cette somme a été partagée entre les associations Charente Sud Alzheimer et à la Croix Rouge Vallée du né.

Pour cette 12ème édition, nous avions retenu deux associations locales dont tout le monde reconnaît le bien fondé. Leurs représentants Jean Claude Arlin président de la croix Vallée du Né et Marie Claude Bellaud coordinatrice de Charente Sud Alzheimer sont à votre écoute pour toutes vos demandes qui entrent



dans le cadre de leur mission.

L'apport festif de la Chorale de Salles de Barbezieux et de Franck a été très apprécié par toutes les personnes présentes. Comme lors de des précédentes éditions le LPA par l'opération BOL DE RIZ a apporté son soutien à cette 12ème édition.

Un travail d'équipe a contribué au succès de cette manifestation. Merci à tous.

Michel Varenne

SOCIETE DE CHASSE

La société de chasse a changé de président, Mr Daniel Brigaud ayant renvoyé sa lettre de démission au mois de juin, pour raison personnel. Une assemblée générale s'est tenue le vendredi 28 juin 2013. Au court de cette réunion, les sociétaires ont procédé à l'élection du nouveau Président. Celui-ci a été élu à 7 voix sur 9 votants.

Gabriel Morange (dit Gaby) Président,

Jean Claude Vialle : Secrétaire,

Frédéric Poirier : Trésorier

Cette saison 2013-2014 les membres de l'association sont au nombre de 17.



LE LIEVRE

Le lièvre, en assez bonne quantité il y a quelques années, se fait plus rare ces dernières années. Peut être la maladie, le changement de la nature, plus de haie pour les protéger, pour qu'ils puissent se reproduire, la route qui en tue toute l'année, l'interdiction de lâcher des reproducteurs.

Une hase, à chaque portée, donne naissance en moyenne à 2 à 3 levreaux. La majorité des hases ont 3 portées par an, selon les conditions climatiques.

Gaby Morange

ENTENTE SPORTIVE SALLS-BERNEUIL

Une bonne ambiance en dépit de résultats difficiles

L'Entente Berneuil-Salles de Barbezieux a débuté une nouvelle saison au début août en reprenant le chemin du stade du LPA avec le retour de l'ancien coach : Julien GOUGUET.

Le club a connu un été plus calme que l'année précédente avec peu de mouvements de joueurs. L'arrivée de quelques jeunes joueurs a permis de compenser le départ de 2 ou 3 joueurs.

Ainsi, l'effectif, un peu plus conséquent par rapport à la saison précédente (36 licenciés), a permis au club d'inscrire de nouveau 2 équipes en championnat : une en 4^{ème} division et l'autre en 5^{ème} division.

L'objectif de l'Entente est clair : prendre le maximum de plaisir en essayant de se maintenir pour la A.

Après 10 journées, les résultats sont difficiles : la B se retrouve en 10^{ème} position et la A également 10^{ème}. L'équipe A a connu un début de championnat très difficile mais s'est bien relancée en décembre avec sa première victoire de la saison.

La bonne ambiance au sein du club et la dynamique de décembre laissent espérer que l'objectif du début de saison sera atteint.

Si de nouveaux joueurs (+ de 16 ans) souhaitent s'inscrire pour la saison suivante, vous pouvez contacter Stéphane FEUILLET (05.45.78.84.97) ou Daniel BOEUF (05. 45.78.51.81).

Durant cette année 2013, les activités extra-sportives du club ont été des vrais succès : de nombreuses personnes ont assisté au loto de fin octobre à la nouvelle salle des fêtes de Salles de Barbezieux. Un 2^{ème} loto a été organisé le dimanche 12 janvier 2014 à la salle des fêtes de Berneuil. Merci à l'ensemble des participants et aux généreux donateurs de lots.

Merci également à notre sponsor de longue date : 'les transports Moulinier' à Chillac qui ont offert, en ce début d'année 2014, un jeu de maillots.

La dernière manifestation de la saison se déroulera le samedi 31 mai 2014 à 20 h 30 à la salle des fêtes de Berneuil : le repas 'Entrecôtes'.

N'hésitez pas le dimanche à venir voir évoluer les joueurs de votre commune. Les dirigeants se feront un plaisir de vous accueillir (match d'août à janvier à Salles et de février à mai à Berneuil). Les matchs se dérouleront à Berneuil le 16 février, 16 mars, le 6 avril, le 4 et 25 mai

Vous pouvez également suivre la vie du club sur le site de l'Entente : <http://berneuilsalles.canalblog.com/>

Stéphane Feuillet



MARCHER AUTREMENT

L'association « Marcher Autrement » a été créée en septembre 2012 et a vécu sa première année avec beaucoup de dynamisme et d'enthousiasme. Une quarantaine de personnes y ont adhéré, aussi bien hommes que femmes.

Cette nouvelle activité sportive consiste à marcher à l'aide de bâtons. Ce sport à part entière, peut être pratiqué par toute personne désirant faire une activité ludique à l'extérieur. Une initiation est nécessaire avant toute sortie ou randonnée.

Les séances ont lieu :

- le mercredi à 15 h pour les personnes non disponibles pour les sorties du week-end,
- le samedi ou dimanche en alternance tous les quinze jours,

Le programme est affiché à la salle des fêtes.

Pour tout renseignement, s'adresser à Marie-Claude GRAND-MOURSEL, Tél n° 06.66.67.82.13.

Marie-Claude Grand-Moursel



ASSOCIATION GYM'VOLONTAIRE

C'est reparti pour une nouvelle année avec « Marie-Claude » toujours aussi dynamique.

Nous sommes 70 licenciées à nous retrouver chaque :

Mardi et jeudi de 20 heures à 21 heures au gymnase du LPA.

Venez nous rejoindre pour partager un moment agréable et pratiquer une activité sportive. Notre gym est un mélange de cardio, d'abdo, de stretching et de gym pilates.

Cette année encore le père Noël a pensé à nous. Après la distribution des cadeaux nous avons partagé les gâteaux et le verre de l'amitié (avec modération bien sûr).

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2014.

Chantal Maudet

ASSOCIATION CHORALE



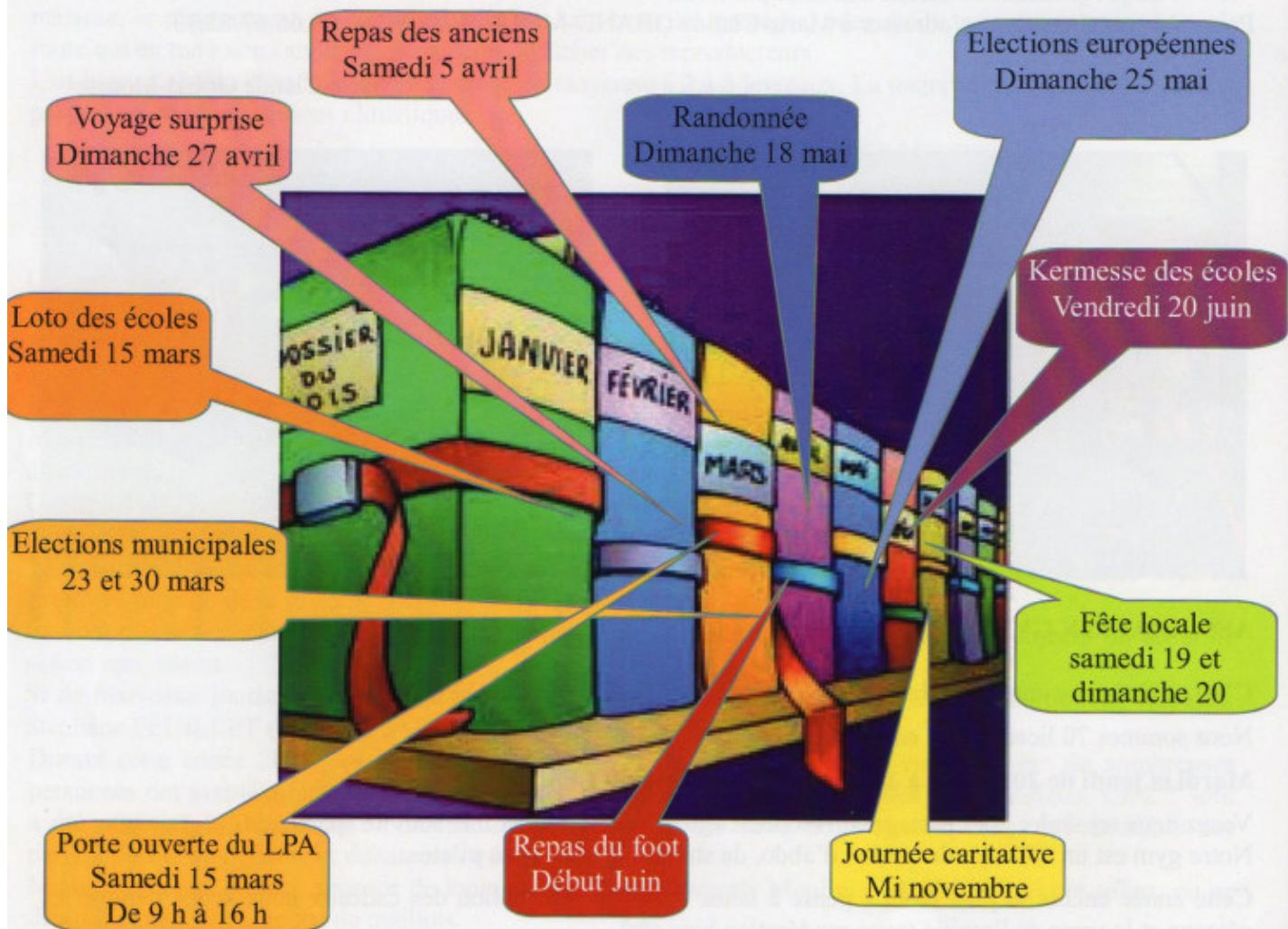
A ce jour notre chorale est forte de 17 personnes. Nos répétitions ont lieu tous les Jeudi de 14H à 16 H à l'ancienne Salle des fêtes.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre.

L'objectif est de se faire plaisir par l'interprétation de chansons populaires mais également de se retrouver dans une ambiance familiale et conviviale.

Denise Pitaud

A ne pas oublier en 2014



LES ANCIENS DE SALLS, AUX CLAIRONS

Monsieur le maire m'ayant demandé d'évoquer la part prise par les habitants de Salles dans la laiterie des Clairons, je m'exécute volontiers pour rassembler mes souvenirs.

J'ai été embauché en 1955 par monsieur Moizant, le directeur à cette date, affecté à la fabrication de la caséine, encadré par Jean Bonnenfant du petit Bois et de Adrien Redon de Lileau.

Petit à petit j'ai gravi des échelons au sein de la laiterie pour terminer comme directeur en 1971.

Notre petite laiterie à l'ambiance familiale n'a pu évoluer, pour respecter les nouvelles normes Européennes, en même temps la plupart des employés, tous ou presque, petits agriculteurs, comme les autres sociétaires, abandonnent leur cheptel au profit de la vigne. En plus la petite superficie des exploitations ne correspondait plus à l'évolution de la modernisation du matériel, tout le monde ne pouvait pas s'agrandir surtout les personnes agées, ce qui conduira inévitablement à la fermeture fin 1990.

Je vais maintenant évoquer les noms de tous les habitants de Salles qui ont travaillé aux Clairons.

Contrôleurs - Je le fus après une formation à Surgères c'était le départ du paiement du lait suivant sa composition, puis vint Stanislas Pelletier du bourg.

Beurriers - Gaston Gelder au moulin de Lileau, Luc Idier chez Caillette, Henri

Rauturier à Tivoli, Marcel Georgeon à Villechevrolle, Jacqueline Testard chez Maudet

Ecrèmeurs - Adrien Redon de Lileau, Jean Bonnenfant au Petit - bois, Abel Bertaudeau au bourg,

Comptabilité - Marie-Claude Bazoin (Feuillet) succède à Marius Lepert de Barbezieux, puis Nicole Massé du Moulin de Lileau succède à Danièle Désaphit.

Ramasseurs, dits laitiers - Alexandre Varenne à Chante grelet collecte le lait avec une voiture à cheval, puis, avec une camionnette B14, Guy Varenne, son fils prend sa suite; Roger Glemet à Villechevrolle collecte lui aussi avec une voiture à cheval, puis avec un camion; Fernand Mesnard père puis Albert son fils au Pont de Salles; Robert

Bourg; Jean Feuillet à la Chiche; Léon Métais chez Caillette; Jacques Gillet à Plaisance fut le dernier à collecter du lait pour les Clairons, avant de finir sa carrière pour la laiterie de Claix.

En plus des Employés déjà cités qui étaient uniquement des habitants de Salles, il y avait également des habitants des communes limitrophes.

Mrs Couste de Saint Médard, Cosson de reignac, Pérot de Barbezieux, Charrier d'Angeduc petit fils de l'ancien Directeur, Alric de Saint Aulais, Mireille Bellot Barbezieux et certains laitiers Rousseau de Barbezieux, Villenave de Barbezieux, Merzeau de Saint Médard, Pacaud de Saint Bonnet.

Voici énumérés les employés des Clairons à qui, ici, je rends hommage.

Je voudrais dire également que grâce à la collaboration pendant 10 années avec la laiterie de Saint hilaire du Bois il a été possible à la laiterie des Clairons de ne pas remplacer tous les employés qui partaient à la retraite ce qui a permis la fermeture en douceur.

Vers 1980, les difficultés dues aux quotas européens commencent. Les producteurs de lait qui étaient 600 en 1955 ne sont plus que 27 en 1990. Aujourd'hui il ne reste plus de petites unités laitières comme les Clairons. Bien que modestes, les Clairons ont tenu leur place face aux deux « géants » locaux Baignes et Claix. On sait ce qu'ils sont devenus chacun à leur tour!

Je viens d'évoquer des souvenirs qui me sont chers, en pensant à tous ces employés qui ont travaillé le mieux possible pour la vie de notre petite laiterie des Clairons.

Jean Feuillet



Massé au Moulin de Lileau; Fernand Delétoile au

DES GARDES CHAMPÊTRES



Avant de retrouver nos derniers gardes champêtres, un peu d'histoire, fruit du travail de la commission « Archives & Conservation du Patrimoine » de la S.A.H.L.B de Barbezieux, que nous remercions pour la mise à disposition de ses documents.

ORIGINE

L'institution de cette profession est fort ancienne : le roi Charles V le Sage (1338-1380) crée la fonction de garde rural. Il est d'abord « garde aux ablais » (le blé) puis « garde bannier » (bannière seigneuriale ou de juridiction féodale, emblème corporatif, d'infanterie des communes, emblème religieux, de ville ou de confrérie). Il veille notamment sur les récoltes dans son cadre de policier des campagnes.

Sous le règne de Louis XIV, ces gardes surveillent le droit exclusif de chasser des seigneurs. Les « baugnards », « garde champs », « gardes messiers », « sergents de verdure », exercerent une police impitoyable contre les braconniers. Après les remous de la révolution, le corps des gardes champêtres est véritablement instauré par la loi des 28 septembre et 6 octobre 1791.

Extrait de la loi du 20 Messidor an III (8 juillet 1795) :

Tout propriétaire aura le droit d'avoir pour ses domaines un garde champêtre ; il sera tenu de le faire agréer par le conseil général de sa commune et confirmer par le district. Ce droit ne pourra l'exempter néanmoins de contribuer au traitement du garde de la commune. Les gardes champêtres ne pourront être choisis que parmi les citoyens dont la probité, le zèle, et le patriotisme sont généralement reconnus...

L'emploi de garde champêtre est un emploi public, donc celui-ci devait être de bonne vie et moeurs. Autre condition : avoir au moins 25 ans. Mais il

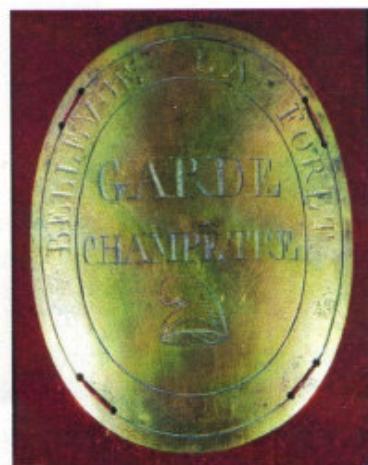
n'était pas obligé de savoir écrire ; la loi lui donnant la faculté de faire rédiger ses procès verbaux par d'autres fonctionnaires. Par contre il devait savoir signer.

La loi oblige et exige que, dans l'exercice de ses fonctions, il porte sur le bras, comme signe de sa qualité, une plaque en métal ou en étoffe, portant ces mots « la loi », le nom de la commune et celui du garde.

Il doit être armé d'une lance de 2 mètres, ou d'un sabre, selon la décision du Préfet du département ou le garde exerce ses fonctions. Il ne lui est permis d'avoir un fusil que par autorisation préfectorale et est placé sous l'autorité du commissaire de police et du maire.

Le garde champêtre aurait porté, dans certaines contrées, le nom de « sergent de verdure », celui-ci, lorsque la rivière était d'importance, portait également le nom de « garde rivière ». Le mot de garde champêtre ne désignait pas uniquement l'agent de la force publique. Dans certaines régions, il pouvait s'agir d'une sorte de borne, constituée de quelques pierres entassées à l'entrée des cultures. C'est par ce signal que les propriétaires défendaient l'accès des lieux de culture aux troupeaux de moutons et aussi aux glaneurs, ainsi les champs étaient-ils gardés, d'où leur nom !

Moquerie populaire : le terme de « garde champêtre » était également parfois donné à cette sorte de cabanon en planches, situé très souvent au fond du jardin, dont la porte était ornée d'une découpe en forme de cœur, de trèfle, ou bien d'un losange en sa partie supérieure. Cette cabane était le lieu d'aisance !





En 1718, sous le règne de Louis XV, on trouve Pierre Réau demeurant à Villechevrolle, garde chasse pour le Seigneur de Barbezieux.

Puis, il faut attendre le budget de 1856 pour trouver trace d'un garde champêtre communal – 200 frs étant affectés à ce poste. Il doit s'agir de Pierre Ravard (1794-1871), demeurant à la Chiche, qu'on trouve garde champêtre dans l'état civil le 23/05/1863. Les budgets de 1859 et de 1867 comportent toujours une ligne GC passée à 220 frs.

En novembre 1871, le Sous-Préfet demande la justification de l'absence de salaire GC dans le budget 1872.

« Le conseil municipal, consulté à ce sujet décide qu'il maintient le rejet de salaire attendu que les charges de la commune sont exorbitantes et vont toujours en augmentant, et que les fonctions de GC sont devenues inutiles, une grande partie des propriétaires ayant déjà un garde particulier, qu'au surplus, le GC actuel, neveu de l'ancien, n'avait été nommé qu'à la condition que son traitement servirait de pension à l'oncle devenu impotent. Ce dernier étant mort le 15 mars 1871, la place de GC ne doit pas être maintenue. »

Le neveu était Jean Ravard (1835-1917) arrière grand père de Jean Feuillet. Depuis combien de temps remplaçait-il son oncle Pierre ?

Le 16 mars 1873 « Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Sieur Jean Ravard ancien GC ayant donné sa démission, il doit être pourvu à son remplacement. Il y a lieu de voter un traitement puisqu'il n'en existe point au budget de 1873, et ensuite créer les ressources, 220 frs.

Qui a été recruté ? Est ce Jean Ravard qui aurait continué, ou Jean Chauvin, habitant le bourg, qu'on trouve GC de 1881 à 1886. Il y a encore une ligne budgétaire de 200 frs en 1888, sans nom.

La poste se stabilise à partir de 1888 avec l'arrivée de Jean Jules Toyon, de Villechevrolle (père de Pierrette Georgeon), qui restera en place jusqu'en 1935, en cumulant les fonctions de GC et de secrétaire de mairie.

En 1910, le conseil municipal lui octroite 8 frs en payement d'un képi. En 1913, son salaire de GC passe à 209 frs.

En 1915, le conseil vote une indemnité de 150 frs par an au GC à compter du 01/08/1914 en raison du supplément de travail que lui occasionnent les services relatifs à la guerre.

En 1919, le Ministère de l'Intérieur projette la réorganisation de la police. « Le conseil est d'avis que la police rurale doit être maintenue telle qu'elle existe aujourd'hui et que les GC ne doivent pas être supprimés, ce qui ne saurait empêcher de constituer dans chaque chef-lieu de canton une brigade de quelques gardes ».

En 1920, le salaire de la fonction passe de 200 à 300 frs, puis 600 frs. de 1921 à 1929 et 2000 frs en 1931, 3300 frs en 1932, 3314 frs en 1933.

En 1929, le conseil municipal emprunte à monsieur Toyon 5000 frs pour l'entretien des bâtiments communaux, remboursables en 10 ans, au taux de 6%.



En 1931, « Le conseil municipal loue les longs services rendus par monsieur Toyon comme secrétaire de mairie et est d'avis de lui faire un cadeau » ; lequel ?

En 1935, « Le conseil municipal constatant les grandes fatigues occasionnées par l'âge de monsieur Toyon (80 ans), et par ce fait reconnaissant son incapacité de remplir dans l'avenir ses fonctions de GC, décide à l'unanimité de pourvoir à son remplacement tout en louant ses 47 années de bons services à la commune ». Il est remplacé, comme secrétaire de mairie et GC par Léonide Denis (grand père d'Odette Niort) à partir de 1936, « avec un salaire diminué, pour chaque fonction, de 100 frs, mais bénéficiant d'une augmentation de 3% prévue par les décrets de lois. » il restera en place jusqu'en 1938, date à laquelle il sera remplacé comme GC par Alban

Doublet (salaire de 400 frs/an), et comme secrétaire, par madame Henriette Bertaudeau.

1945, démission de monsieur Doublet pour raison de santé, remplacé par Gaston Guyot.

En 1947, une « indemnité de vie chère », (loi de 1946), non appliquée à Salles, donne lieu à rattrapages trimestriels ; elle s'établit à 600 frs, pour 1947.

Mai 1960, démission de monsieur Guyot pour raison de santé.

Le poste fut confié à Pierre Ranveau en plus du secrétariat de mairie qu'il assurait depuis 1951 ; fonctions qu'il conservât jusqu'à son départ en retraite, en 1983. Le poste de GC a été supprimé à ce moment.

Les documents consultés ne disent rien des activités, ou des problèmes rencontrés par les GC. Cependant, d'autres documents détenus par les anciennes familles de la commune, et quelques souvenirs racontés, tendent à prouver que de nombreux problèmes procéduriers existaient :

bornage, divagations d'animaux sur les pâtures, ornières dues au roulage sur les terrains des voisins.....

Et si on rétablissait la fonction maintenant, quels seraient les sujets nécessitant une intervention du Garde Champêtre ? Sans doute peu de bornes baladeuses, mais à s'en tenir aux propos entendus pendant la recherche de renseignements, certainement des problèmes d'abolement de nos toutous.

Heureusement, il n'y a plus besoin de subir les foudres du GC pour réduire ces manifestations bruyantes de nos amis à quatre pattes. Un peu d'attention de la part des maîtres, un peu d'éducation des animaux (il semble que ce soit relativement facile, si on en croit les sites internet) et, tout le monde retrouve la sérénité, sans que le maire ait à mettre en œuvre ses pouvoir de police, et en faisant économiser un poste de Garde Champêtre à la commune.

Pierre Cessac – Roland Pluyaud

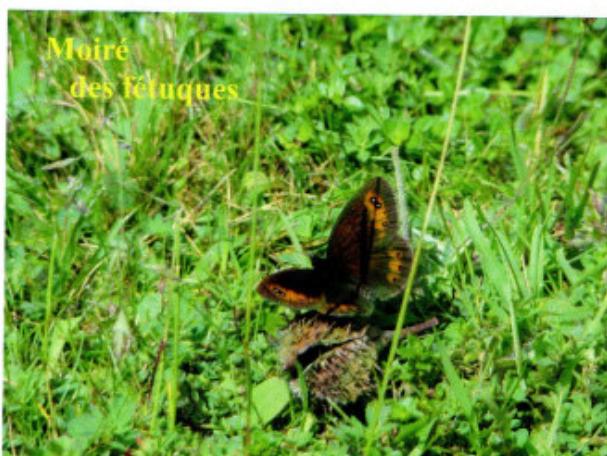
ÉPHÉMERES VOYAGEURS

«De l'observation de la nature émane toute vérité» proverbe nomade.

Les papillons, vastes voyageurs du monde (plus de 200.000 espèces répertoriées dont 8.300 en Europe), ont toujours suscité de l'intérêt et de la fascination. Ces insectes volants sont soit diurnes (rhopalocères) soit nocturnes (hétérocères) mais nous rencontrons principalement les papillons de jour (sujet de notre article) dans nos jardins ou lors de nos promenades dès les premiers gros rayons de soleil du printemps jusqu'à, pour certains, l'arrivée de l'hiver.

Ces magnifiques «oiseaux» faits d'écaillles nous surprennent par leurs couleurs et leurs formes variées. Toutes ces différences leur servent à se protéger de leurs nombreux prédateurs tels que les oiseaux, mantes religieuses, araignées, lézards, musaraignes et mulots, libellules et malheureusement véhicules routiers.

Les rhopalocères fréquentent une grande variété de milieux (parcs et jardins, zones agricoles, forêts de conifères ou feuillus, haies et broussailles, landes et garrigues, dunes, prairies, pelouses sèches...) Cette grande variété de milieux permet de rencontrer différentes espèces qui parfois sont inféodées à un milieu particulier tels les moirés en montagne.



Les papillons, des voyageurs? Cette créature, frêle, est capable de parcourir plusieurs centaines de kilomètres traversant de grandes étendues de cultures, villes et bras de mer lors de migrations parfois denses ou en petit nombre telle la belle-dame.



Éphémère? Les papillons ont une durée de vie très courte. Ils naissent pour se reproduire et pérenniser la survie de l'espèce.

Comment les observer? On peut les observer partout à n'importe quelle heure de la journée mais le meilleur moment reste au printemps et à l'été, les saisons les plus favorables de l'année, le matin de bonne heure ou le soir. La photographie reste le meilleur moyen

d'approcher et d'immortaliser ces moments passés avec les papillons. Attention tout de même à ne pas mettre son ombre sur le sujet où le papillon s'envolera à coup sur. Il faut également avancer avec prudence sans mouvement brusque.

Sur la commune de Salles? Beaucoup de papillons sont présents sur la commune de Salles de Barbezieux tels, parmi les plus communs, la Belle-Dame, le Vulcain, le Tircis, le Myrtil ou le Robert-le-diable et d'autres à population fluctuante comme : le damier de la succise, le brun des pélargoniums (papillon originaire d'Afrique du Sud), l'Azuré porte-Queue...



Brun des pélargoniums

Quelles protections? Les papillons sont des espèces dont l'habitat est important, la disparition de celui-ci entraînant obligatoirement la perte de population au sein des espèces présentes. C'est pourquoi le maintien des habitats est nécessaire à la pérennité des populations existantes. De plus, la possibilité d'échanges entre populations différentes au sein d'une même espèce permet un brassage génétique évitant de ce fait la consanguinité de cette population.

Cette protection s'applique également aux plantes dont se nourrissent les chenilles car sans nourriture, aucunes d'elles ne pourraient se développer correctement et provoquerait la disparition de la population.

Ces protections ont malgré tout une faille : le développement naturel de l'environnement. Par exemple, si on laisse une prairie riche en fleurs et en papillons se développer d'elle-même, les buissons puis les arbres envahiront celle-ci par manque de fauchage ou de pâturage. Comme quoi l'action de l'Homme est nécessaire pour le maintien des habitats naturels de ces insectes.

Les papillons, espèces fragiles au vol doux et saccadé, qui parcourent plusieurs centaines de kilomètres, malgré leurs petites tailles, lors de migrations vers les zones de reproduction, sont très importants dans le maintien de notre environnement car ils permettent la pollinisation des fleurs; il est également utile de protéger les plantes, nourritures des chenilles, même si ces dernières ne sont pas les bienvenues dans notre jardin! La beauté de ces insectes permet également de ravir nos yeux et mérite d'être immortaliser..... **Alors tous à vos appareils photos!**

Geoffroy Girardeau



Flambé

JEU

Connaissance de votre Commune

Question n° 1 :

Quel était le nombre d'habitants à Salles à l'issue du dernier recensement?

Réponse :

Question n° 2 :

En quelle année a été construit le local de stockage commun mairie-comité des fêtes ?

Réponse :

Question n° 3 :

A dix ans d'intervalle, la maison du « petit bois » et la ferme du « graveau » ont connu une même « aventure » ; laquelle ?

Réponse :

Question n° 4 :

Quelle est la superficie de la commune en hectares ?

Réponse :

Bulletin de participation :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Question n° 5 :

A la révolution beaucoup de communes ont changé de nom (St Bonnet en Bonnet rouge, St Aulais en la Houlette ...). Quel nom choisit Salles ?

Réponse :

Question n° 6 :

Pour notre bien, une installation de décarbonatation adoucit l'eau pompé à la Fontchaude. Quelle est sa date de mise en service ?

Réponse :

Vous pouvez répondre :

- Par courrier adressé à la Mairie
- ou en déposant votre bulletin à l'accueil de la Mairie de Salles

Les réponses seront affichées à compter du 30 avril 2014

Un tirage au sort déterminera les gagnants parmi les bonnes réponses. Ils recevront par voie postale des places pour le repas (Génisse) du 20/07/2014.

Réponses du numéro précédent

1 : 1985

2 : Corinne Chobelet-Poirier

3 : 1991

4 : 99 m chez Grassin et 49 m sur le condéon à la jonction avec Saint Bonnet

5 : Antoine Bouchard

6 : La Fabrique